



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 25 MAI 2020

RÉSOLUTIONS 2020-51 À 2020-58 INCLUSIVEMENT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL** tenue le **25 mai 2020** à 17 heures 34, par voie d'appel conférence (TEAMS).

ÉTAIENT PRÉSENTS

M.	Eric Morasse	président et conseiller municipal
Mme	Jocelyne Frédéric-Gauthier	vice-présidente et conseillère municipale
Mme	Aline Dib	administratrice et conseillère municipale
Mme	Sandra El-Helou	administratrice et conseillère municipale
M.	Vasilios Karidogiannis	administrateur et conseiller municipal
M.	Michel Reeves	administrateur et usager du transport régulier
Mme	Mélanie Martel	administratrice indépendante
Mme	Suzanne Savoie	administratrice indépendante

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT

Me	Pierre Côté	secrétaire corporatif
----	-------------	-----------------------

M. Eric Morasse agit à titre de président de l'assemblée. M^e Pierre Côté agit à titre de secrétaire.

Considérant la pandémie COVID-19, la présente assemblée a lieu à huis clos, tel qu'indiqué dans l'avis public préalablement publié.

M. Eric Morasse déclare la présente assemblée régulièrement ouverte et en conformité avec la Loi sur les sociétés de transport en commun.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 25 MAI 2020

L'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 25 mai 2020 est déposé à l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Aline Dib et secondée par madame Mélanie Martel, il est unanimement résolu :

2020-51 d'approuver, comme il a été présenté, l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 25 mai 2020.

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2020

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 avril 2020 est déposé à l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Michel Reeves et secondée par madame Sandra El-Helou, il est unanimement résolu :

2020-52 d'approuver, comme il a été présenté, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 avril 2020.

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2020

Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 mai 2020 est déposé à l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Michel Reeves et secondée par madame Suzanne Savoie, il est unanimement résolu :

2020-53 d'approuver, comme il a été présenté, le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 mai 2020.

SERVICE DE GARDIENNAGE AU GARAGE SATELLITE DE LA STL SITUÉ AU 4020 RUE GARAND À LAVAL - APPROBATION D'UN CONTRAT AVEC L'ENTREPRISE TRIMAX SÉCURITÉ INC. (2020-MC-09)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à une mise en concurrence auprès de trois (3) entreprises pour retenir des services de gardiennage à son garage satellite situé au 4020 rue Garand à Laval ;

ATTENDU QUE les trois (3) entreprises ont déposé une proposition ;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des propositions reçues, la Société de transport de Laval a retenu celle de l'entreprise TRIMAX SÉCURITÉ INC., aux coûts ci-après mentionnés ;

ATTENDU l'article 6.1 du règlement CA-16 de la STL intitulé *Règlement concernant la gestion contractuelle*, permettant l'octroi d'un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE, après divulgation à l'assemblée par Madame Mélanie Martel de la nature générale de son intérêt indirect sur cette question ainsi que de s'être abstenue de participer aux délibérations ou de tenter d'influencer le vote, et de s'être abstenue de voter, sur motion dûment proposée par madame Suzanne Savoie et secondée par monsieur Michel Reeves, il est unanimement résolu :

2020-54

d'approuver, tel que déposé à la présente assemblée, le contrat d'une durée maximale de 12 mois pour retenir des services de gardiennage au garage satellite de la STL situé au 4020 rue Garand à Laval, selon les termes et conditions y prévus, à l'entreprise TRIMAX SÉCURITÉ INC., aux coûts ci-après détaillés, toutes taxes exclues ; et

d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport de Laval, ledit contrat.

Service de patrouille de sécurité		A	B	C	D
Article	Description	Unité	Quantité	Prix (\$)	Montant Total (\$)
1.01	Patrouille de jour	unité	325	34,00 \$	11 050,00 \$
1.02	Patrouille de nuit	unité	325	34,00 \$	11 050,00 \$
1.03	Patrouille sur demande	unité	100	34,00 \$	3 400,00 \$
1	Sous-Total TPS & TVQ exclues (\$ CAD) :				25 500,00 \$

Service de gardiennage de sécurité		A	B	C	D
Article	Description	Unité	Quantité	Prix (\$)	Montant Total (\$)
2.01	Agent sûreté sur demande	heure	1000	27,00 \$	27 000,00 \$
2.02	Superviseur sur demande	heure	65	27,50 \$	1 787,50 \$
2	Sous-Total TPS & TVQ exclues (\$ CAD) :				28 787,50 \$

1-2	Grand Total TPS & TVQ exclues (\$ CAD) :				54 287,50 \$
-----	--	--	--	--	--------------

REPLACEMENT DES HORAIRES DANS LES INFOBUS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL - APPROBATION D'UN CONTRAT AVEC L'ENTREPRISE 9063-4825 QUÉBEC INC. (CONNUE ÉGALEMENT SOUS LE NOM DE SERVICES D'ENTRETIEN PERFORM-NET) (2020-MC-11)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à une mise en concurrence auprès de trois entreprises pour le remplacement des horaires dans ses infobus ;

ATTENDU QUE les trois (3) entreprises ont déposé une proposition ;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des propositions reçues, la Société de transport de Laval a retenu celle de l'entreprise 9063-4825 QUÉBEC INC. (connue également sous le nom de SERVICES D'ENTRETIEN PERFORM-NET), aux coûts ci-après mentionnés ;

ATTENDU l'article 6.1 du règlement CA-16 de la STL intitulé *Règlement concernant la gestion contractuelle*, permettant l'octroi d'un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Mélanie Martel et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

2020-55

d'approuver, tel que déposé à la présente assemblée, le contrat d'une durée maximale de 37 mois pour le remplacement des horaires dans les infobus de la STL, selon les termes et conditions y prévus, à l'entreprise 9063-4825 QUÉBEC INC. (connu également sous le nom de SERVICES D'ENTRETIEN PERFORM-NET), aux coûts plus amplement détaillés au tableau joint en annexe A pour faire partie intégrante de la présente résolution, et ;

d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport de Laval, ledit contrat.

FOURNITURE ET IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT DES SMS - PROLONGATION DU CONTRAT AVEC L'ENTREPRISE IMIMOBILE CANADA INC - APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'un contrat est intervenu entre la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL (STL) et IMIMOBILE CANADA INC. (anciennement Impact Mobile et anciennement Transcontinental Interactif inc.), le 2 juin 2015 à la suite de l'appel d'offres public 2015-P-09 pour la *fourniture et l'implantation d'un système de traitement des SMS* (ci-après le « Contrat ») ;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat arrive à échéance le 1^{er} juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2020-P-09 pour la *fourniture et l'implantation d'un système de traitement des SMS*, la STL a octroyé un contrat à un nouveau fournisseur, lequel doit interfacer son système SMS avec le site internet de la STL pour débiter le nouveau contrat ;

CONSIDÉRANT QUE la STL procède présentement à la refonte de son site internet, laquelle devait être initialement terminée le 1^{er} juin 2020, ce qui aurait permis au nouveau fournisseur d'interfacer son système SMS avec la nouvelle version du site internet de la STL ;

CONSIDÉRANT QUE le contexte de la pandémie de la COVID-19 a occasionné des délais au projet de refonte du site web de la STL, dont la nouvelle version n'est toujours pas disponible à l'heure actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE l'interfaçage du système SMS du nouveau fournisseur au site internet actuel de la STL impliquerait des tests et des coûts pour une courte période seulement ;

CONSIDÉRANT QUE la STL désire par conséquent prolonger le Contrat avec IMIMOBILE CANADA INC. jusqu'à ce que la refonte de son site internet soit complétée, soit au plus tard le 30 septembre 2020, puisque le système SMS de ce dernier est déjà interfacé avec son site web actuel ;

CONSIDÉRANT QU'IMIMOBILE CANADA INC. est d'accord pour prolonger le Contrat aux mêmes termes et conditions, selon les modalités prévues ci-après au projet de convention modificatrice et que le nouveau fournisseur est d'accord pour débiter le sien au plus tard le 30 septembre prochain.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Aline Dib et secondée par madame Sandra El-Helou, il est unanimement résolu :

2020-56

d'approuver le projet de convention modificatrice entre IMIMOBILE CANADA INC. et la STL, dont les termes et conditions finaux seront substantiellement conformes au projet déposé à la présente assemblée ; et

d'autoriser le directeur général de la STL à signer, pour au nom de cette dernière, la version finale de cette convention.

LISTE D'ASSIGNATIONS JUSQU'AU 21 AOÛT 2020 - ADOPTION

CONSIDÉRANT la pandémie de la COVID-19 présentement en cours partout dans le monde ainsi que la croissance fulgurante du risque de contamination ;

CONSIDÉRANT que cette pandémie constitue un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population, à perturber sérieusement le service de transport en commun de la Société de transport de Laval (STL) ou à nuire sérieusement à son fonctionnement ;

CONSIDÉRANT que, tel qu'indiqué par le gouvernement du Québec, les services et activités de la STL demeurent cependant essentiels pour la population ;

CONSIDÉRANT que, tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., chapitre S-30.01)*, le directeur général peut, s'il est d'avis que les services de transport en commun de la société sont perturbés ou risquent de l'être, prendre provisoirement toute décision au regard d'un parcours ou d'un circuit ;

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la poursuite des opérations de la STL depuis le début de ladite pandémie et des différentes ordonnances décrétées chaque jour par le gouvernement, son directeur général, tel que permis par ledit article 79, a dû statué hebdomadairement sur différentes offres de service de transport à exploiter, en fonction de l'achalandage journalier constaté et de la disponibilité au jour le jour des ressources matérielles et humaines ;

CONSIDÉRANT que le dernier ajustement apporté à l'offre de service de transport convenue et mis en place le 9 mai dernier correspond à la liste d'assignation d'été, soit celle qui normalement, aurait entrée en vigueur à partir du 20 juin ;

CONSIDÉRANT que ce retour à la normale au niveau de la liste d'assignation permet d'en obtenir son approbation par le conseil d'administration de la STL ;

CONSIDÉRANT que le nombre de chauffeurs requis est de 618 ;

CONSIDÉRANT que les principaux changements sont ci-après énumérés.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Mélanie Martel et secondée par madame Sandra El-Helou, il est unanimement résolu :

2020-57

d'approuver la liste d'assignations jusqu'au 21 août 2020, incluant les modifications aux horaires des circuits 2,12, 17, 20, 22, 24, 26, 27, 31, 33, 36, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 48, 50, 52, 55, 56, 58, 60, 61, 63, 65, 66, 70, 73, 74, 76, 144, 151, 222, 252, 313, 360, 402, 404, 901, 902, 903, 925 et 942, l'ajout du circuit 360 au service de semaine, ainsi que le retrait de certains voyages en fin de soirée ; et

que le nombre de chauffeurs requis soit de 618 jusqu'au 21 août 2020.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur motion dûment proposée par madame Mélanie Martel et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

2020-58

de lever l'assemblée à 17h42.

Eric Morasse, président

Pierre Côté, secrétaire-corporatif

Résolution : 2020-55
Tableau – Annexe A

Remplacement d'horaires		A	B	C	D
Article	Description	Unité	Quantité	Prix (\$)	Montant Total (\$)
1,01	Installation et / ou remplacement et disposition d'horaire par infobus (entre 1350 et 1550 horaires)	global	12	3 280,00 \$	39 360,00 \$
1	Sous-Total TPS & TVQ exclues (\$ CAD) :				39 360,00 \$

Articles sur demande		A	B	C	D
Article	Description	Unité	Quantité	Prix (\$)	Montant Total (\$)
2,01	Remplacement d'horaire pour un booking entre 300 et 600 horaires	global	3	1 640,00 \$	4 920,00 \$
2,02	Installation et/ou remplacement et disposition d'horaire par infobus supplémentaire	1	200	10,00 \$	2 000,00 \$
2,03	Remplacement et disposition d'infobus (boîtier) défectueux	1	200	10,00 \$	2 000,00 \$
2,04	Remplacement et disposition d'un plexiglass défectueux	1	250	15,00 \$	3 750,00 \$
2,05	Enlèvement d'un graffiti et/ou message	1	200	10,00 \$	2 000,00 \$
2,06	Remplacement panneau situé sur la station V.R.C.C.	1	36	25,00 \$	900,00 \$
2	Sous-Total TPS & TVQ exclues (\$ CAD) :				15 570,00 \$

1-2	Grand-Total TPS & TVQ exclues (\$ CAD) :				54 930,00 \$
-----	--	--	--	--	--------------